

LE PROGRES DU GOLFE

RECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

Zèle aveugle et excessif

Un qui doit se mordre les pouces d'avoir voulu faire trop de zèle en faveur du gouvernement provincial doit être celui qui a agi comme officier-rapporteur, en février dernier, dans le comté de Québec. Trois juges de la Cour Supérieure, les honorables Lemieux, Letellier et Gibsons, viennent, en effet, de rendre jugement dans la cause en contestation d'élection inscrite par M. Aimé Dion, le candidat oppositionniste qui avait vu son bulletin de présentation refusé le jour de la mise en nomination des candidats sous prétexte que l'identification des signatures du bulletin n'avait pu être terminée avant la minute fatidique qui décide s'il va y avoir lutte ou acclamation.

Il va donc falloir reprendre cette élection et demander aux électeurs du comté de Québec s'ils sont encore rouges ou s'ils ont "viré capot". Le résultat, c'est que l'on va assister encore une fois à une élection partielle qui va coûter à la province trois ou quatre fois plus cher qu'elle aurait coûté si on avait laissé les électeurs se prononcer lors des élections générales.

Loin de rendre service à son parti, à son candidat, cet officier-rapporteur, trop zélé... évidemment, leur a causé, à l'un et à l'autre, de sérieux ennuis. D'abord, il va forcer le parti à encaisser les coups que cela va lui occasionner et il a obligé M. Aurèle Leclerc, l'ex-député, à se "produire" au bureau d'enregistrement pour avoir une "job" afin de n'avoir pas à livrer bataille. Enfin il prive la députation d'une voix de baryton très avantageusement appréciée et qui contribuait à faire trouver plus courts les derniers moments d'une éreintante session.

Nous ne voulons pas dire qu'il faut passer outre aux exigences de la loi quant à la validité des bulletins de présentation, mais simplement qu'il est ridicule de se mettre à cheval sur la lettre de la loi et n'en pas vouloir déborder. La loi doit être interprétée avec intelligence et bonne foi; on doit tenir compte plus de son esprit que de sa lettre.

La leçon valait la peine d'être notée puisque, sans avoir eu de visions dans le cours de la semaine, nous pouvons affirmer que nous aurons encore des élections dans l'avenir!

JEAN BERTHIER.

Le service civil

Le correspondant parlementaire du *Devoir* a publié une série d'articles qui ont créé une certaine sensation dans les milieux ministériels sur la position très inférieure qui est faite aux notres dans le service civil. M. Desrosiers a dit et répété que les conservateurs n'étaient pas les seuls responsables. La dégringolade était accentuée avant 1921, mais elle n'a guère diminué depuis; voilà pourquoi le *Devoir* a protesté. Nous connaissons assez les sentiments des gens du *Devoir*, en face de la crèche, pour savoir qu'ils ne demandent pas une place pour leurs amis. Ce qu'ils veulent, et ce que nous voulons avec eux, c'est l'égalité parfaite devant les fonctions à distribuer tout comme Canadiens-français et Canadiens-anglais sont égaux devant les impôts.

Les libéraux se défendent en disant qu'ils font leur possible. Nous pouvons avoir le cerveau mal conformé, mais leur possible, nous, nous le mesurons aux résultats jusqu'ici obtenus. Et si avec 65 députés canadiens-français nous ne pouvons avoir que des miettes, qu'aurons-nous quand ils ne seront plus qu'une pincée?

Mais j'entends la voix de mon meilleur ami, un rouge de la vieille école, pur comme un ange mais orgueilleux comme un démon, qui me chuchote: — "Mon pauvre ami, ça dépend de Borden qui a fait voter la fameuse loi créant la commission du service civil?"

— Non, mais ce maudit Borden-là, était-il "smart" un peu de faire ainsi des lois que vous n'êtes plus capables de changer? Et dire que lui, en un tour de main, il vous a "démantché" votre loi de marine!

BAYARD.

Le nouvel emprunt canadien

La presse canadienne a été presque unanime à célébrer comme un triomphe national le succès du dernier emprunt national, la rapidité merveilleuse avec laquelle cet emprunt a été souscrit au Canada même. Y a-t-il vraiment lieu de s'en réjouir autant que cela? Les économistes et financiers sérieux, qui savent aller au fond des choses et juger d'une affaire par sa portée et ses conséquences, ne sont pas de cet avis.

Il faut tout de même avoir le courage de ses opinions. La *Rente*, organe de la maison Versailles-Viduaire-Boulais, n'hésite pas à dire ce que ses directeurs pensent à propos de ce prétendu triomphe national de l'emprunt canadien de 1924. Son aperçu de la question est intéressant et nous semble fort juste.

"Le gouvernement canadien, dit *La Rente*, vient de remporter, paraît-il, un grand triomphe en plaçant au pays pour \$200,000,000 de bons 5 p.c. et vingt ans impossibles à des prix d'émission qui équivalent à un rendement de 5.23 p.c. pour l'échéance 1928 et de 5.14 p.c. pour l'échéance 1943.

"Il faudrait pourtant s'entendre sur la véritable portée de ce triomphe. S'il est vrai, comme M. King s'est efforcé de le proclamer en arrivant à Londres, que notre pays, pour se développer, a absolument besoin des capitaux étrangers, en particulier des capitaux anglais, la manoeuvre qui consiste à immobiliser \$200,000,000 d'argent canadien dans un emprunt à 5 p.c. ne se justifie que si le marché monétaire étranger nous fait des conditions inacceptables: outre que l'industrie, le commerce et même l'agriculture nous rapportent, directement et indirectement, beaucoup plus que 5 p.c., le gouvernement pourrait un jour ou l'autre, par un effort fiscal suffisant, se libérer de la tutelle étrangère, tandis que l'asservissement de l'industrie et du commerce au capital étranger risque fort d'être perpétuel. Or, comment croire que M. Fielding n'aurait pas obtenu son argent de New-York à aussi bon compte, quand il pouvait, il y a un an, vendre sur ce marché pour \$100,000,000 de bons 5 p.c. au prix net de 97.1-2 environ. Il sera toujours facile en pareille matière de soulever, même hors de propos, l'amour-propre national. Il y a cependant des lois économiques élémentaires que le bon sens est tenu de respecter."

Pavage silencieux

Service de la Rente.

On parle beaucoup à Boston de mettre à l'essai un pavage dont on dit le plus grand bien. Le champ d'expérience est déjà choisi: les quatre rues qui encadrent l'hôpital municipal.

Le nouveau pavage se présente sous la forme de blocs de caoutchouc d'un pied de longueur, de quatre pouces de largeur et de deux pouces d'épaisseur. Un procédé spécial de vulcanisation permet de souder les blocs les uns aux autres. Ils présentent ainsi une surface homogène, sans solution de continuité et dont l'aspect général est assez semblable à celui de l'asphalte.

Le pavage en caoutchouc présente des avantages considérables. Les automobiles passent dessus sans risque de dérapage, le pneu à son contact formant suction. Il n'est pas affecté par les éléments. Il ne se contracte pas au froid, ne se dilate pas à la chaleur. Il est silencieux et dure indéfiniment. La seule objection à la généralisation immédiate de son emploi, c'est que son prix de revient est sensiblement plus élevé que celui du pavage en bois ou en granit. Mais comme il dure beaucoup plus longtemps, il coûte en réalité moins cher.

Depuis quarante-trois ans, les Anglais utilisent à Londres, à Highgate pour être précis, le pavage en caoutchouc. Bien qu'il soit soumis à un dur usage, les frais d'entretien en sont presque nuls. Le pavage en caoutchouc n'est donc une nouveauté que de ce côté-ci de l'Atlantique. Au fond les Américains sont horriblement vexés de constater que les Anglais les ont dépassés en quelque chose. Car le pavage en caoutchouc est incontestablement un progrès, ne serait-ce que par sa qualité d'être silencieux. Sans compter qu'à marcher sur du caoutchouc nous aurions le pas élastique.

NOYADE A PARENT

Les deux fils de M. Pierre Lavoie, Joseph et Charles Lavoie, se sont noyés hier, jour de la Toussaint, alors qu'ils faisaient le portage des provisions en canot pour la Eddy Matches, sur la rivière Gatineau, près de Parent. Le gérant de la compagnie, M. Gamache, l'a échappé belle lui aussi. Heureusement qu'il était bon nageur. Nous apprenons, ce soir, que les deux cadavres ont été repêchés. Toute la population en est fort affligée.

Service défectueux quelque part

Nombre d'abonnés se plaignent de ne recevoir notre journal que très irrégulièrement. Les uns le reçoivent plusieurs jours après sa publication, d'autres sont des mois sans le recevoir du tout. Ces plaintes nous viennent des plus divers endroits. Notre administration s'efforce de remédier à ces griefs, mais il est évident qu'il y a quelque part dans le service postal de graves lacunes à combler. Ainsi, nous ne voyons aucune raison pour laquelle nos abonnés de Rivière-du-Loup ne reçoivent jamais le *Progrès du Golfe* avant le mercredi de chaque semaine, comme plusieurs d'entre eux nous l'affirment. Notre journal étant déposé au bureau de poste de Rimouski dans la journée de samedi, les abonnés de Rivière-du-Loup, comme ceux de Québec et de Montréal, devraient le recevoir le lendemain (dimanche) et au plus tard lundi matin. Si le journal manque le courrier de samedi midi, il ne doit pas, il ne peut pas manquer celui du soir (*Océan Limited*) ou du lendemain matin (*Express maritime*), encore moins celui du dimanche soir (*Océan Limited*), et encore moins celui du lundi matin (*Express maritime*). Il n'y a donc aucune raison quelconque, pour nos lecteurs de Rivière-du-Loup, de recevoir leur journal plus tard que le lundi avant-midi.

Nous comprenons qu'accidentellement un paquet de journaux prenne une fautive direction. Mais que régulièrement, continuellement, chaque fois, les numéros que nous adressons à un endroit déterminé, comme Rivière-du-Loup, où tous les convois arrêtent et déposent les courriers, ne soient livrés à leurs destinataires que trois ou quatre jours après celui de leur envoi, nous n'y comprenons rien. Il devient urgent d'approfondir cet agaçant mystère, dans l'intérêt de notre clientèle comme dans le nôtre. Y aurait-il des intercepteurs dans les bureaux ou les wagons-poste? Il serait important de le savoir. Et pourquoi nos abonnés de Rivière-du-Loup souffrent-ils plus qu'ailleurs de ce retard inconcevable dans la réception d'un journal qui leur est expédié la veille du dimanche? Nous les prions de nous aider à déchiffrer l'énigme en observant et notant la date de réception de notre journal, pour nous en faire part. Nous voulons réunir les éléments d'une petite enquête à faire instituer pour découvrir et, au besoin, dénoncer la cause du mauvais service dont nous avons à nous plaindre.

On dirait que les hebdomadaires sont, plus que tous autres journaux, exposés aux vicissitudes d'un service postal défectueux. Presque chaque semaine, parmi ceux que nous sommes supposés recevoir, il y en a qui ne viennent pas. Depuis quelques semaines, c'est le *Matin* que nous ne recevons que par intermittences. Notre confrère ferait bien de surveiller l'affaire. Nous sommes prêts à l'aider, s'il le désire. Allons, ami *Matin*, mettons l'oeil à chaque bout du tuyau, et... attention! s.v.p.

Les devises des lieutenants-gouverneurs

En acceptant la première magistrature de la province de Québec, l'hon. M. Brodeur est obligé, comme ses nobles prédécesseurs, de choisir des armoiries et une devise. Le choix de la devise d'un lieutenant-gouverneur intéresse tout son peuple, car cette devise exprime la pensée, le caractère, l'idéal de sa vie.

Sir Narcisse Bélieu, le premier lieutenant-gouverneur de la province de Québec après la Confédération, qui inaugura le nouveau régime, avait choisi pour devise deux mots bien appropriés: "Je veille". L'hon. M. René-Edouard Caron, le deuxième de nos gouverneurs, inscrivit au bas de ses armoiries: "Suaviter in modo, fortiter in re". L'hon. M. Letellier de St-Jus avait aussi une devise en latin: "Haec manus ob patriam", ce qui veut dire: "Cette main pour la patrie". Les deux gouverneurs qui suivirent, le 4e, l'hon. M. Robitaille, avait une devise française: "A ciel ouvert", comme le 5e, l'hon. M. Masson: "Dieu astant". Le 6e gouverneur, sir Réal Angers, avait aussi choisi une devise en français: "Par droits chemins". Enfin, sir Adolphe Chapleau — qui était un artiste et caressait la Muse — eut pour devise: "Toujours pour elle". Mais c'est à sa province que sir Adolphe voulait une affectation inaltérable. Avec sir Louis Jetté, on revient aux devises latines. Sir Louis avait choisi: "Spes men supra Stellas", ce qui veut dire en français: "Mon espoir au-dessus des étoiles". Sir C.-A.-P. Pelletier prit la devise de la famille de Salles Laterrière: "Boutez en avant". Le 10e lieutenant-gouverneur de la province, sir François Langelier, inscrivit au bas de ses armoiries, qui représentaient un ange entouré de liens: "L'Ange lié". Sir Pierre-Evariste Leblanc, dont ses amis et ses adversaires admirèrent la droiture, choisit pour devise ces deux mots: "Toujours droit". Enfin, sir Charles Fitz-

patrick, dont le terme expire aujourd'hui, avait pris la devise du père de lady Fitzpatrick, l'hon. M. René-Edouard Caron, dont il fit revivre à Spencerwood les nobles traditions: "Suaviter in modo, fortiter in re", ce qui veut dire en français: "Irréductible de principe mais conciliant dans la forme".

"Soutien à faible", sera la devise de l'honorable M. Brodeur. "Cette pensée ne m'a pas quitté depuis que je suis entré dans la vie publique, aurait-il déclaré à l'un de ses familiers, et je veux m'efforcer toujours d'aider les faibles". Voilà une pensée qui fait grand honneur à celui qui vient de monter sur le trône vice-royal de la province de Québec.

L'Autorité.

L'association des marchands détaillants A Rimouski

Nos principaux marchands se sont réunis au Palais de Justice, lundi soir, pour entendre les hauts officiers québécois de l'Association des Marchands-détaillants du Canada leur exposer les bienfaits et avantages qu'ils peuvent retirer de cette grande et puissante société en s'y faisant agréer comme membres et en fondant une succursale à Rimouski même. Cet exposé leur a été fait, d'une façon aussi précise qu'intéressante, par M. Joseph Savard, président pour le district de Québec, M. A.-J. Landriau, secrétaire et J.-A. Giguère, représentant de la compagnie d'assurance-feu de l'Association.

Les marchands-détaillants ont à se protéger, comme toutes professions et tous métiers, contre toutes sortes d'entraves et d'empêchements, qui mettent le commerce de détail, à la campagne surtout, à la merci d'une multitude de dangers. Arriver à favoriser le marchand local dans son propre intérêt et dans celui du public en même temps, tel est le but ultime de l'association, qui fait et accomplit, par son initiative, son travail, et sous sa responsabilité, une tâche d'utilité commune dans l'intérêt de chaque marchand, et qu'aucun marchand individuellement et isolément n'aurait le courage et la capacité d'entreprendre. "L'Association travaille pour vous, et elle fait un travail que seuls vous ne voudriez et ne sauriez jamais faire", a dit M. Landriau, qui citait, comme exemple à l'appui de son affirmation, les neuf procès que l'Association a intentés au gouvernement fédéral et dans huit desquels elle a eu gain de cause, même en Cour Suprême et au Conseil Privé.

Ceux qui font partie de l'Association, outre de nombreux autres avantages, bénéficient d'un merveilleux système de perception (collection) de comptes, d'un service éminemment économique d'assurance-feu, et d'un service de renseignements précieux au bureau de district de l'Association à Québec. Le district de Québec comprend 16 comtés. Dans les principaux de ces comtés, ou ouvre des succursales, dirigées par des officiers locaux.

Aussi, lorsque les marchands présents à l'assemblée se furent inscrits comme membres de l'Association, on procéda à l'élection régulière des officiers, dont voici la liste:

PRESIDENT: M. le chevalier H.-G. Lepage, Rimouski.

1er VICE-PRES.: M. Joseph Proulx, Rimouski.

2e VICE-PRES.: M. Edmond St-Laurent, St-Anaclet.

3e VICE-PRES.: M. J.-A. Pinault, Rimouski.

TRESORIER: M. Léo Lévesque, Rimouski.

SECRETAIRE: M. Charles-A. Couillard, Rimouski.

Nous félicitons sincèrement ces dignitaires de la succursale rimouskoise des marchands-détaillants du Canada, et nous formons des vœux pour la réalisation de leurs honnêtes projets dont la réussite est de nature à favoriser le développement de notre commerce local, notre émancipation économique, la cause nationale, en même temps que les justes intérêts de tous les marchands de détail en général, et de chacun en particulier.

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

Service de trains entre Québec et Sherbrooke.

Le service du Chemin de Fer National entre Québec et Sherbrooke est des plus commodes. Un train quitte la gare du Palais à 5.15 p.m., tous les jours, dim. exc., et arrive à Sherbrooke à 12.30 p.m. Un autre part de Québec à 11.55 a.m. tous les jours et arrive à Sherbrooke à 4.42 p.m. Le train quittant Québec à 7.15 p.m. tous les jours dim. exc., rentre à Sherbrooke à 12.10-minuit. Au retour, les trains partent de Sherbrooke à 3.25 a.m., 8.00 a.m. et 6.19 p.m., arrivant à Québec à 3.30 a.m., 3.30 p.m. et 11.05 p.m. respectivement. Pour renseignements supplémentaires, priez de s'adresser au Bureau de la ville, 10, rue Ste-Anne, Québec, ou à l'importe lequel des agents du Chemin de Fer National du Canada.

LES CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Nous avons le plaisir d'annoncer aux cultivateurs du comté de Rimouski, la distribution des prix de l'exposition des concours spéciaux de récoltes sur pied, des concours paroissiaux organisés par la Société, au pavillon de l'Exposition, jeudi prochain, le 15 novembre courant, à 2 heures de l'après-midi.

L'Exposition de pommes de terre aura lieu à la même date, au même endroit.

Le public est cordialement invité.

Communiqué.

AVOINE AU PIED

Zénon Bérubé, Saint-Donat, 100 pts, \$12. Alphonse Bérubé, Saint-Donat, 99, \$11. Louis Desgagnés, St-Donat, 98.5, \$10. Nap. St-Laurent, Ste-Luce, 98, \$9. J-Bte Lechasseur, Ste-Luce, 97.5, \$8. Alfred Dubé, Beauséjour, 97, \$7. Jos. Michaud, Sacré-Coeur, 96, \$6. Romuald Lavoie, Sacré-Coeur, 95, \$5. Auguste Michaud, Sacré-Coeur, 94, \$4. Jos. Albert, St-Fabien, 93.5, \$3. Thurbie Pineault, Sacré-Coeur, 93, \$2.75. Léon Gagnon, St-Simon, 92.5, \$2.50. Léo Lepage, Beauséjour, 92, \$2.25. Philippe Roy, St-Simon, 91.5, \$2.00. Louis Labrie, Rimouski, 91, \$1.75. Fortunat St-Pierre, Rimouski, 90, \$1.50. Alfred St-Pierre, Rimouski, 89, \$1.25. Alphonse Lavoie, Rimouski, 88, \$1.00. Georges St-Pierre, Rimouski, 87, Laurent Lepage, Rimouski, 86. Arthur Canuel, Rimouski-Ouest, 85. Antoine Turcotte, Rimouski-Ouest, 84. Louis Lepage, Rimouski-Ouest, 83. Octave Dionne, Sacré-Coeur, 82. Hormidas Langis, Sacré-Coeur, 81. Louis XVI Parent, Sacré-Coeur, 80. Alphonse Turcotte, Sacré-Coeur, 79. Jacques Gagnon, Beauséjour, 78. Antoine Levesque, Rimouski-Ouest, 77. Ferdinand Levesque, Beauséjour, 76. Ernest Côté, Rimouski, 75. Daniel Ruest, Pointe-au-Père, 74. Jos. St-Laurent, St-Anaclet, 73. François Ouellet, St-Anaclet, 72.5. Jos. Levesque, St-Anaclet, 72. Jos. Dionne, Ste-Luce, 71. — Isidore Desrosiers, Ste-Luce, 70.5. Philippe Bouchard, Ste-Luce, 70. Oreste Tanguay, Ste-Luce, 69.5. Xavier Drapeau, Ste-Luce, 69. J.-A. Desrosiers, Ste-Luce, 68.5. Jos. Dumont, Ste-Luce, 68. Jos. Migneault, Ste-Luce, 67.5. Auguste Vignola, Ste-Luce, 67. Isidore St-Laurent, 66.5. Auguste Ross, Ste-Luce, 66. Michel Claveau, St-Donat, 66.5. Philadelphie Bérubé, St-Donat, 65. Henri Leclerc, Rimouski, 64.5. Jos. Côté, Bic, 64. Emile Parent, Bic, 63.5. Marc Chénard, Bic, 63. Pascal Lavoie, Bic, 62.5. Jos. Talbot, Bic, 62. Salomon Gagné, St-Fabien, 61. Désiré Jean, St-Fabien, 60. Omer Côté, St-Fabien, 59. Louis Côté, St-Fabien, 58. Aimé Coulombe, St-Fabien, 57.

Signé: ALPHONSE BELANGER.

BLE-SUR-PIED

Alfred Dubé, Beauséjour, 96 pts, \$12.00. Isidore Roy, Ste-Luce, 95, \$11.00. J-Bte Lavoie, Beauséjour, 94, \$10.00. Ovide Côté, Sacré-Coeur, 93, \$9.00. Georges St-Pierre, Rimouski, 92, \$8.00. Gaudiose Parent, Rimouski-Ouest, 91, \$7.00. Eustache Canuel, Rimouski-Ouest, 90, \$6.00. Alphonse Lavoie, Rimouski, 89, \$5.00. Laurent Lepage, Rimouski-Ouest, 88, \$4.00. Arthur Canuel, Rimouski-Ouest, 87, \$3.00. Léo Lepage, Beauséjour, 86, \$2.50. Jacques Gagnon, Beauséjour, 85, \$2.25. Octave Dionne, Sacré-Coeur, 84, \$2.00. Honoré Dionne, Sacré-Coeur, 83, \$1.50. Auguste Michaud, Sacré-Coeur, 82, \$1.25. Romuald Lavoie, Sacré-Coeur, 81, \$1.00. Jos. Michaud, Sacré-Coeur, 80. Hormidas Langis, Sacré-Coeur, 79. Louis XVI Parent, Sacré-Coeur, 78. Louis Banville, St-Anaclet, 77. Jos. Levesque, St-Anaclet, 76. Jos. Fournier, St-Anaclet, 74. Arthur Proulx, St-Anaclet, 73. Paul Fréchette, Ste-Luce, 72.5. Gonzague Pelletier, Ste-Luce, 72. Anaclet Gagnon, Ste-Luce, 71.5. Jos. Beaulieu, Ste-Luce, 71. Jos. Migneault, Ste-Luce, 70.5. Isidore St-Laurent, Ste-Luce, 70. Alphonse Bérubé, St-Donat, 69.5. Michel Claveau, St-Donat, 69. Philadelphie Bérubé, 68.5. Henri Leclerc, Rimouski, 68. Jos. Gagnon, Bic, 67.5. Sylvio Lavoie, Bic, 67. Emile Parent, Bic, 66. Oscar Parent, Bic, 66.5. Pascal Lavoie, Bic, 65. Charles Chénard, Bic, 64.5. Edouard Bélanger, Bic, 64. Léon Côté, St-Fabien, 63.5. Jos Côté, Bic, 63. Ernest Canuel, St-Fabien, 62.

Signé: ALPHONSE BELANGER.

PATATES-SUR-PIED

Herménégilde DesChamplain, Ste-Luce, 95 pts, \$12.00. Auguste Ross, Ste-Luce, 93, \$11.00. Emile Parent, Bic, 91, \$10.00. Pascal Lavoie, Ste-Luce, 90, \$9.00. Joseph Michaud, Bic, 89, \$8.00. Honoré Dionne, Sacré-Coeur, 88, \$7.00. Thurbie Pineault, Sacré-Coeur, 87.5, \$6.00. Marc Chénard, Bic, 87, \$5.00. Philadelphie Bérubé, St-Donat, 86, \$4.00. Joseph Michaud, Sacré-Coeur, 85, \$3.00. Gonzague Pelletier, Ste-Luce, 84, \$2.75. Alfred St-Pierre, Rimouski, 83, \$2.50. Isidore St-Laurent, Ste-Luce, 82, \$2.25. Oscar Parent, Bic, 81, \$2.00. Louis Banville, St-Anaclet, 80, \$1.50. Isidore Desrosiers, Ste-Luce, 80, \$1.25. Ovide Côté, Sacré-Coeur, 80, \$1.00. Philippe Drapeau, Ste-Luce, 80. Alcide Lavoie, Pointe-au-Père, 80. Fortunat St-Pierre, Rimouski, 80.

Donat Demers, St-Donat, 80. Auguste Michaud, Sacré-Coeur, 80. Auguste Vignola, Ste-Luce, 79. Arthur Canuel, Rimouski-Ouest, 79. François Ouellet, St-Anaclet, 79. Zénon Bérubé, St-Donat, 79. Joseph Beaulieu, Ste-Luce, 79. Abraham St-Pierre, Rimouski, 79. Romuald Lavoie, Sacré-Coeur, 78. Antoine Levesque, Rimouski-Ouest, 78. Ernest Turcotte, Bic, 78. Joseph Levesque, St-Anaclet, 78. Joseph St-Laurent, St-Anaclet, 78. Georges St-Pierre, Rimouski, 78. Hormidas Langis, Sacré-Coeur, 77. Frédéric Boucher, Bic, 77. Omer Côté, St-Fabien, 77. J.-B. Lechasseur, Ste-Luce, 77. Octave Dionne, Sacré-Coeur, 76. J.-B. Bérubé, St-Donat, 76. Charles Chénard, Bic, 75. Cyrice Belzile, St-Fabien, 75. Auguste Mongrain, Ste-Luce, 75. Alphonse Turcotte, Sacré-Coeur, 74. Eustache Canuel, Rimouski-Ouest, 74. Isidore Roy, Ste-Luce, 74. Daniel Ruest, Pointe-au-Père, 73. Alphonse Bérubé, St-Donat, 72. Henri Leclerc, Rimouski, 71. Napoléon St-Laurent, Ste-Luce, 71. Michel Claveau, St-Donat, 71. Jacques Gagnon, Beauséjour, 70. Gaudiose Parent, Rimouski-Ouest, 70. Antoine Turcotte, Rimouski-Ouest, 69. Alphonse Lavoie, Rimouski, 68.

Signé: JOSEPH COUTURE.

Juge.

AUX ASSISES

Libéré sous caution

L'enquête préliminaire dans l'affaire d'Emmanuel Bernier, d'Amqui, auteur de l'accident d'automobile qui a causé la mort d'Antonio Poitras, il y a une vingtaine de jours, a eu lieu devant le magistrat Fiset, mardi dernier, au Palais de Justice.

Le 21 octobre dernier, un dimanche soir, vers 6 heures, quatre citoyens d'Amqui, Antonio Poitras, Gérard Jean, Henri et Lucien Lapointe, partaient en voiture pour se rendre à leur ouvrage à un moulin à scie. En arrivant près d'une courbe, ils virent soudain apparaître la lumière éblouissante d'une automobile, qui venait justement de quitter la courbe et qui vint se jeter sur leur voiture, dont l'avant et la partie centrale furent mis en pièces. Le cheval s'échappa sain et sauf, mais l'un des occupants, Antonio Poitras, fut tué, et les autres plus ou moins blessés. L'arrière-train de la voiture resta intact. L'automobile était un Sedan Hudson, que conduisait Emmanuel Bernier, marchand bien connu d'Amqui. Celui-ci se livra à la Justice. L'enquête dirigée par le Dr Drolet, coroner, de Val-Brillant, aboutit à un verdict tenant Bernier criminellement responsable de l'accident. Le prévenu fut conduit à la prison de Rimouski, où il est demeuré incarcéré jusqu'à l'enquête préliminaire du 6 novembre. A cette enquête, l'inculpé était représenté par ses procureurs, Mtes P.-E. Gagnon, avocat, de Rimouski, et Allyn Taschereau, criminaliste, de Québec. Me Perrault Casgrain, avocat, de Rimouski, occupait pour la Couronne. Plus de 20 témoins furent entendus.

M. le juge Fiset, après avoir entendu les brèves plaidoiries des avocats de l'accusé et de la Couronne, rendit son jugement en condamnant Bernier à subir son procès devant ses pairs aux prochaines assises. Mais il consentit, à la demande de Mtes Taschereau et Gagnon, à le libérer dans l'intervalle sous un cautionnement de \$12,000.00, comme suit: un cautionnement personnel de \$4,000.00, et deux autres cautionnements de tiers, de \$4,000.00 chacun. La défense demanda la permission de remplacer le cautionnement de tiers par le dépôt d'une somme liquide de \$3,000.00. Mais le magistrat ne crut pas devoir accepter cette offre et s'en tint à sa décision. Les tiers qui ont cautionné immédiatement pour M. Bernier sont les Messieurs Roussel, deux frères.

Pour les fins de leur recours au civil, les familles des victimes ont choisi comme procureurs MM. Lavoie & Chassé, avocats de Rimouski.

T. S. F. dans l'antiquité

Un Grec et un Égyptien, se promenant ensemble, discutent sur la plus ou moins grande civilisation de leurs ancêtres respectifs.

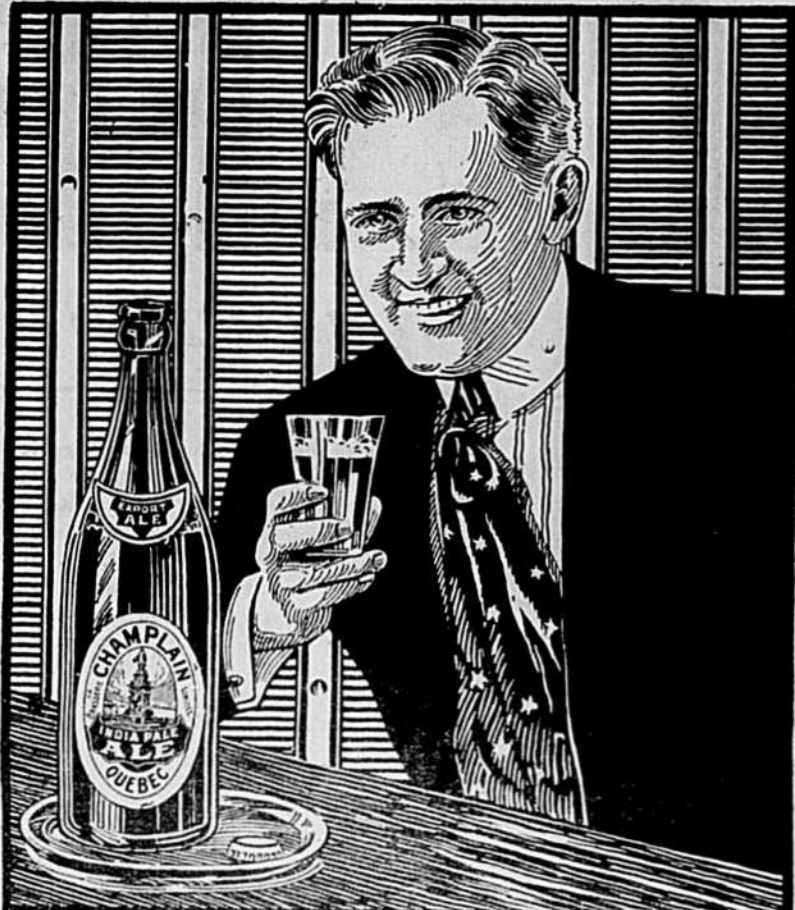
"Écoutez, cher ami, dit le Grec, en fouillant récemment près d'Athènes, on a découvert, à cinq mètres de profondeur, un énorme fil de cuivre tendu entre deux piquets; ce qui prouve que mes pères connaissaient la télégraphie."

"Oh! je puis vous raconter beaucoup mieux," répliqua l'Égyptien: "aux environs d'Alexandrie, au cours des derniers travaux archéologiques, on a creusé jusqu'à vingt mètres de profondeur, et on n'a rien trouvé de tout; ce qui prouve indiscutablement que mes pères à moi connaissaient la télégraphie sans fil."

—Le Grand Magazine.

PRIME AU MERITE

Mlle Georgianna St-Laurent, de Ste-Luce, a reçu, par l'entremise de l'inspecteur Hubert, une prime de \$20 pour ses succès dans l'enseignement.



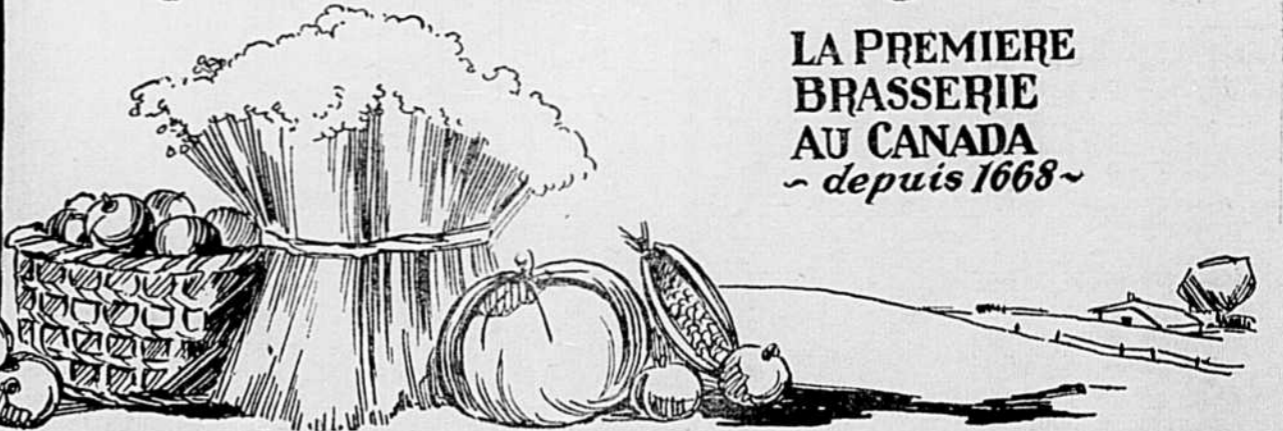
**La Bière
CHAMPLAIN
est délicieuse**



**Quelle combinaison
épatante!
De la dinde et de la
BIERE
BOSWELL**

*Pour le diner du
jour d'Action de Grâce*

**LA PREMIERE
BRASSERIE
AU CANADA
~ depuis 1668 ~**



En vous adressant à aucun des épiciers, à Québec, vous recevrez des formules de commandes avec listes de prix des CELEBRES BIERES ET PORTER BOSWELL, et ils s'occuperont de remplir promptement toutes commandes.
QUELQUES LICENCIES : A. Drouin, 12, Marché Champlain; Ls Mercier & Cie, 117 Rue St-Paul; P. L. Turgeon Enrg., 15 Marché Finlay; Frs Bourret, 145 Rue St-Paul; J. P. Guy, 152 Rue St-Paul; J. A. Beudet, 20 Marché Champlain.

LA LOI DE FAILLITE

VENTE A L'ENCAN
 Dans l'affaire de Louis Simard, propriétaire de moulin, Amqui, Qué. Cédant Autorisé.
 Avis est par le présent donné que mardi, le 20 novembre 1923, à 1 heure p. m., Sera vendu par encan public, au bureau du soussigné, à Rimouski, l'actif de cette faillite décrit comme suit:
 a. Articles consistant en foin, bois de sciage, lattes, corde à lattes et huile à moulin, \$108.92
 b. 1 cheval, 8 ans, 1280 lbs, \$150.00
 c. Une vache, 6 ans, \$25.00
 d. Roulant: 1 sleigh à billots double, 1 charrette, 1 bogghie, 1 wagon, 2 harnais, 2 chaînes à billots, haches, godenhard, etc. \$221.50
 e. Comptes recevables \$17.90
 f. Un moulin à scie 60x30 et chambre à engin 23x30, contenant 1 bouilloire 65HP, 1 engin 45HP, 1 charriage, 1 grande scie, 1 machine à lattes, 1 butteur à lattes, 1 planeur etc. Une résidence en bois 22x23, de 1½ étage, avec ralonge en bas côté, 8x10x6. Une écurie en bois, 22x22½, 1 étage. Le tout construit sur un terrain loué de M. Ernest Beaudoin, sera vendu avec les seuls droits de locataires qu'a M. Louis Simard, en vertu d'un contrat sous seing privé de louage, passé le 10 novembre, 1922, entre M. Ernest Beaudoin et M. Louis Simard et sujet à toutes les clauses et conditions en ce qui regarde le terrain et en particulier en ce qui regarde la propriété de la maison et de la grange dans le cas de fin du dit bail. Le dit contrat de louage peut être examiné au

bureau du Syndic \$6477.70
 g. Les droits et améliorations que peut avoir le cédant, sur un lot non patenté No 45 du rang 3, dans le canton Blais contenant environ 100 acres, \$75.00
 h. Les droits et améliorations que peut avoir le cédant, sur un lot non patenté, No 42 du rang 3, dans le canton Blais,

contenant environ 100 acres, dont 9 acres en foin et 10 acres en abatis, le balance en bois de commerce \$700.00
 \$7776.02
 La vente se fera à tant dans la piastra et au plus haut enchérisseur.
 L'inventaire est visible à mon bureau.

Le moulin, les dépendances ainsi que les lots peuvent être visités en aucun temps en s'adressant sur les lieux.
 Conditions de paiement: Argent Comptant.
 Rimouski le 2 novembre 1923.
 R. O. GILBERT, Syndic Aut.
 Rimouski, Qué.

**RHUMES DE COM-
MENCEMENT D'HIVER**



Les germes du rhume et de la grippe font leurs premières victimes parmi ceux qui sont faibles, épuisés, et dont la force de résistance est la moindre. Les purs éléments nutritifs contenus dans le Father John's Medicine confèrent de l'énergie pour résister au rhume et aux germes de la grippe. L'effet laxatif doux du Father John's Medicine aide à l'élimination des impuretés. Vous êtes protégés quand vous prenez le Father John's Medicine parce qu'il est garanti exempt d'alcool ou de drogues dangereuses de quelque nature que ce soit. En usage depuis 50 ans.

COUTURIERE A DOMICILE
 Mlle Adelia Fournier est heureuse d'informer les dames et demoiselles qu'elle fait de la couture à domicile. Elle demeure chez M. G. Bélanger.

GARDE-MALADE
 S'adresser à Madame Anna Wilhelm, chez M. Jos. Heppel, coin de l'avenue de la cathédrale et de l'évêché. Service jour et nuit. Téléphone 271.

GRATUITEMENT!
 Notre Recueil de Mode de Fourrures

Que vous ayez ou non l'intention d'acheter des fourrures, vous devriez avoir un exemplaire, magnifiquement illustré, du recueil Coristine, afin d'être au courant des modèles les plus récents et les plus élégants.

Ecrivez à l'adresse ci-dessous pour recevoir un exemplaire gratuitement.



Maison fondée il y a 60 ans.

JAMES CORISTINE & CO
 FINE FURS
 MONTREAL

Quoi mettre dans sa théière?

Pour qui boit du thé, chaque tasse doit être un délicieux rafraichissement—un plaisir rare. Pour cela il faut avoir du bon thé dans la théière. Les thés inférieurs ne sauraient donner des résultats satisfaisants. Quand on considère le coût minime d'une tasse de Thé "King Cole"—une simple fraction de sou—on en reste tout surpris. Mais la chose s'explique grâce au nombre de tasses que la riche infusion du Thé "King Cole" fournit généreusement à la livre. Voilà pourquoi le "King Cole" est le thé vraiment bon marché. Qu'il s'agisse d'économie—de qualité—ou des deux à la fois, le Thé "King Cole" s'offre à votre préférence. "Vous en aimerez le goût."



Le Bon Vieux Cigare
Qualité maintenue depuis 40 ans.
PIG-TOPI
5¢
L.O. GROTHE, Ltée., MONTREAL

PACIFIQUE CANADIEN

Service insurpassable entre
Québec et Montréal

DÉPARTS DE QUÉBEC, (Gare du Palais)

9.00 a. m. dim. exc. (Montréal Gare Viger 3.15 p. m.)
1.30 p. m. Quotidien (Montréal Gare Windsor 6.30 p. m.)
4.40 p. m. dim. exc. (Montréal Gare Viger 9.40 p. m.)
11.55 p. m. Quotidien (Montréal Gare Viger 6.50 a. m.)
et (Montréal Gare Windsor 7.20 a. m.)

ARRIVES A QUÉBEC (Gare du Palais)

7.00 a. m. Quotidien (De Montréal Gare Windsor 11.30 p. m.)
(et de Gare Viger 11.55 p. m.)
2.00 p. m. Quotidien (De Montréal Gare Windsor) 9.00 a. m.
3.40 p. m. dim exc. (de Montréal Gare Viger 9.45 a. m.)
8.30 p. m. dim seul (de Montréal Gare Viger 2.30 p. m.)
10.00 p. m. dim exc. (de Montréal Gare Viger 5.00 p. m.)

Renseignements supplémentaires sur demande aux bureaux des billets : 30 rue St-Jean, tel: 93.
Château Frontenac, tel: 1840. Gare du Palais, tel: 663.

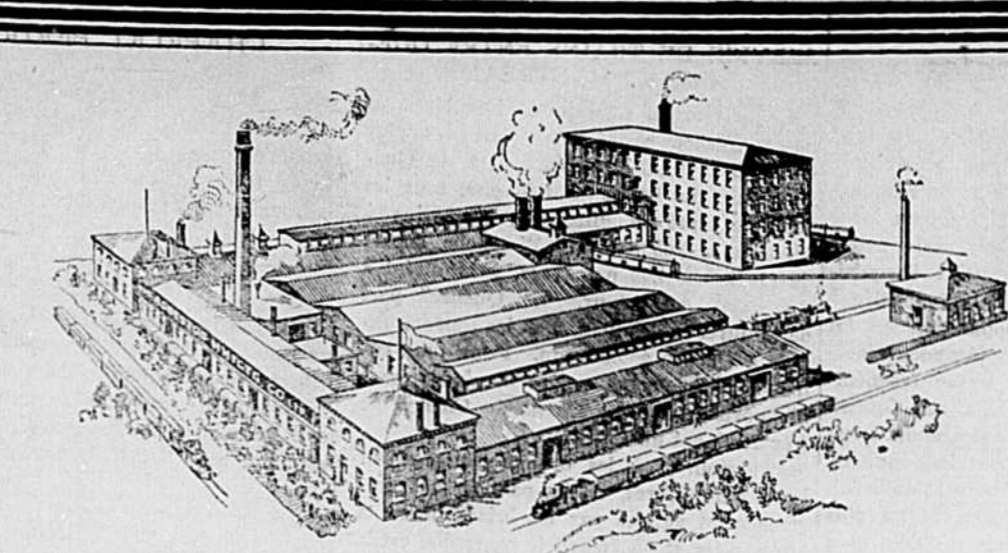
C.-A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs.
Représentant toutes les lignes de navigation océanique.

A VENDRE

Un engin à gazoline "Empire" de 5 forces et un autre de 1 1/2 force, en parfaite conditions. S'adresser à M. S. Vachon, à l'Imprimerie Générale de Rimouski.

A VENDRE

Un clavignaphe Oliver No 5, un No 9, avec fractions et un Remington No 6 en parfait ordre. Conditions de paiement pour convenir à l'acheteur. Aussi machines neuves. Imprimerie Générale de Rimouski



LES USINES DE L' ASBESTOS MANUFACTURING COMPANY LIMITED

SITUÉES à Lachine, Québec, près de Montréal, couvrent une superficie de 300,000 pieds et sont parfaitement outillées pour la fabrication des produits de l'amiante. Ce sont les seules du genre au Canada. Les bâtiments et machines sont actuellement en parfait état. La Compagnie jouit d'une exemption de taxes municipales, exemption qui durera jusqu'en 1932.

Une conduite de 12", propriété de la Compagnie, amène à ses usines les eaux de la rivière St-Laurent, leur assurant en tout temps une ample provision d'eau de bonne qualité.

Les deux matières premières nécessaires à la fabrication des produits de la Compagnie, l'Amiante et le Ciment, se trouvent en quantités inépuisables dans la Province de Québec.

Les produits incombustibles de l'ASBESTOS MANUFACTURING CO., Limited, sont universellement connus et appréciés. Depuis le commencement de ses opérations elle a produit plus de 200,000,000 pieds de bardeaux d'amiante, dont 10,000,000 ont servi à la reconstruction des régions dévastées de France; les mêmes produits ont aussi été exportés dans la plupart des autres pays du monde, notamment : l'Amérique du Sud, le Mexique, Cuba, l'Australie, l'Afrique du Sud, les Indes Anglaises, le Maroc, etc.; l'exportation aux Etats-Unis est aussi très considérable.

Les bénéfices réalisés par la Compagnie en 1919, 1920, 1921, 1922, représentent une moyenne annuelle de \$73,741.84, soit plus de quatre fois la somme suffisante pour payer l'intérêt sur l'émission totale de la Compagnie.

Son actif représente près de quatre fois le montant de ses obligations.

Et c'est dans ces conditions exceptionnelles de prospérité et en vue d'un développement futur des plus avantageux que la Compagnie offre au public l'occasion de souscrire à l'

EMISSION de \$250,000 d'Obligations

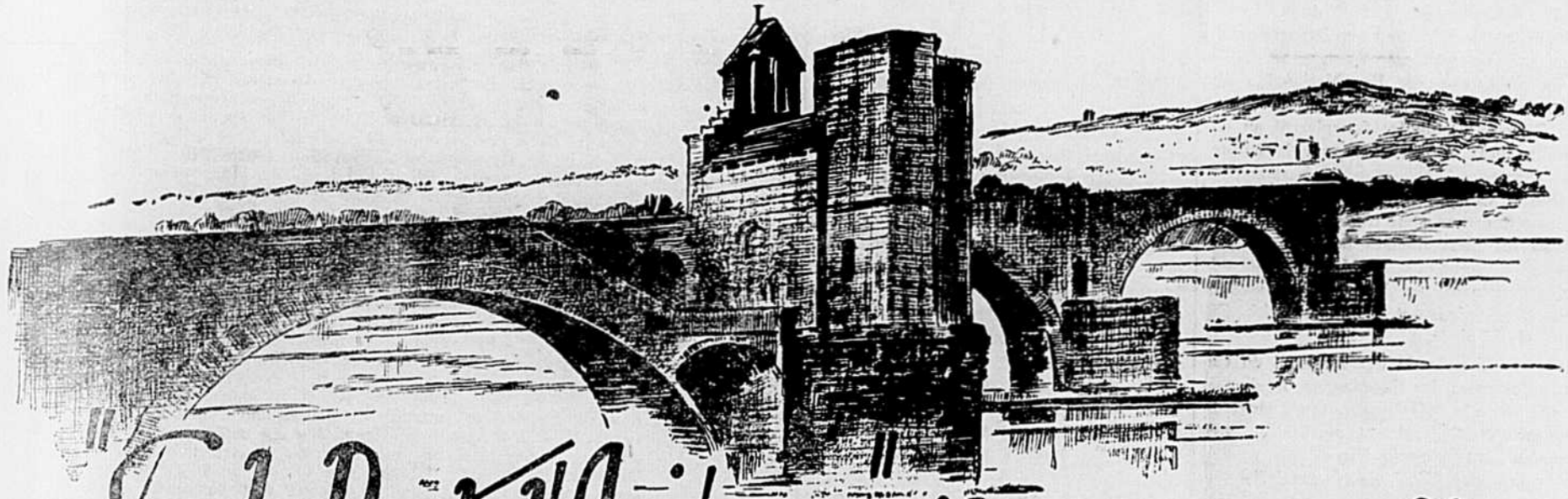
7% Première Hypothèque

Prix: Le Pair (\$100) et intérêts accrus

Pour renseignements supplémentaires et réservations, s'adresser à:

LE PRÊT MUNICIPAL, Limitée

Téléphone 4200 - 107 COTE DE LA MONTAGNE, QUÉBEC, Qué.



Sur le Pont d'Avignon et

Allegretto

Sur le pont d'Avignon, tout le monde y passe,
Sur le pont d'Avignon, tout le monde y passe,
Les messieurs font comm' ci, Les dames font comm' ça.

VARIANTE POUR RONDE ENFANTINE:

Sur le pont d'Avignon,
En cadence l'on y danse
Sur le pont d'Avignon
L'on y danse tout en rond

Reproduction musicale autorisée par Canadian Pacific Railway.

DOW
Old Stock Ale

Mûrie à point

"Toujours la Meilleure"



Allez-vous en France

Vous avez le choix entre les paquebots des huit Compagnies: Cunard line, Anchor, Donaldson line; Thomson line, Canadien Pacifique; Cie Gle Trans-Atlantique; Red Star, White Star and american. La route la plus directe pour la Riviera et la Côte d'Azur. Tarifs et plans adressés sur demande.

S. Z. COTE, Agent.
Edifice de la Banque Nationale Rimouski

LES DOCTEURS COOTE

Spécialistes
Yeux, Oreilles, Nez, Gorge.
73, rue Ste-Anne, Québec.
Dr P. Coote | Consultations:
Dr F. T. Coote | 2 à 5 p. m. et sur entente.
A moins d'avis contraire le Dr F. T. Coote sera à Rimouski, le deuxième lundi de chaque mois, pour, une semaine, et recevra des patients à l'Hôtel St-Louis.

Dr E. SIMARD
ex-chirurgien de l'Hôtel Dieu St-Basile, N. B.
Spécialité: chirurgie.
Aven. de l'Evêché, Rimouski.

Agence de Voyages Arthur LAWSSON

Pointe-au-Père
Passages par navire à vapeur pour l'Europe
Billets émis pour toutes les Lignes Transatlantiques. Ports d'embarquement: Montréal, Québec, Halifax, St. John, New-York, Pte-au-Père.
Votre patronage respectueusement sollicité.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE RIMOUSKI No 9011.
Dame Maria Gagné, de la ville de Rimouski, district de Rimouski, épouse de Joseph Albert Langlois, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, aux fins des présentes.
Demanderesse,
vs
Joseph Albert Langlois, marchand, de la Ville de Rimouski, dit district. Défendeur.
La demanderesse a institué une action en séparation de biens contre le défendeur.
Rimouski, 31 octobre 1923.
GARON & JESSOP
Proucurer de la demanderesse.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats
R. E. ASSELIN, LL.L.
- AVOCAT -
RUE DE LA STATION - RIMOUSKI

SASSEVILLE & GAGNON
AVOCATS - Avenue de la Cathédrale, Rimouski - Téléphone 102 - *Elizée Sasseville LL.L. - P. Emile Gagnon, LL.L.*

GARON & JESSOP
- AVOCATS -
Bureaux voisins de chez M. Adélard Roux, marchand-cordonnier
RUE DE LA STATION
A. P. Garon, C. R. J. J. Jessop, LL.B.

Perrault Casgrain, LL.L. - Amédée Caron, LL.L.
CASGRAIN & CARON
AVOCATS - BARRISTERS
Hon. Aug. TESSIER, C. R.
Bureau: Edifice de la Banque Nationale RIMOUSKI, P. Q.

LAVOIE & CHASSE
Avocats
Bureau: Edifice I. P. Martin
Rue de la Station
J. B. Lavoie L. L. L.
Alphonse Chasse L. L. L.

GERARD SIMARD, LL.L.
- AVOCAT -
AVENUE DE LA CATHÉDRALE, RIMOUSKI.

Notaires
L. de G. BELZILE, LL.B.,
NOTAIRE, Edifice de la Banque Nationale, Avenue de la Cathédrale, Rimouski

Eudore Couture Donat Demers
Couture & Demers
- NOTAIRES -
Rue de l'Evêché Rimouski.

Médecins
DR Z. VEZINA
Ex-Bièvre des Hôpitaux de Paris.
Médecin à l'Hôpital de Fraserville.
- Spécialité -
Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
Bureau: 165 rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué. Tél. Kamouraska 325.
Heures de bureau: 10hrs à 11.30 a. m. 2hrs à 5 hrs p. m.

DR. L. T. LAVOIE
Chirurgien-Dentiste
B. P. 127. RIMOUSKI
Heures de bureau: 9 h. a. m. à 6 h. p. m.

PIERRE LEVESQUE
- ARCHITECTE -
Architecte des nouveaux édifices du Séminaire de Rimouski.
Bureaux: 115 St-Jean, Québec.

OSCAR BEAULÉ
ARCHITECTE A.A.P.Q.
21 rue d'Aiguillon - Québec
Ancien bureau René P. Le May

CAMILLE ROSS
Comptable-Vérificateur
Auditions municipales et commerciales. - Organisation de systèmes de comptabilité appropriés à tous genres d'affaires. - Collection de comptes. - Fait également le commerce de bois.
RIMOUSKI, P. Q.

Dr J. A. PINAULT, L.D.S.
Chirurgien-Dentiste
Professeur à l'Université de Montréal.
SATISFACTION GARANTIE
2602 Ste-Catherine Est,
Tél. Lass. 2709 - MONTREAL.

Dr. J. M. GUEVIN
Médecin Vétérinaire
Téléphone 110, Rimouski.
Toutes les maladies chez les animaux sont traitées avec le plus grand soin par les procédés les plus récents.

Brousseau & Groleau
Comptables Licenciés
Syndics Autorisés
Comptabilité de toutes sortes
Organisation de Compagnies ou autre
Auditions Municipales
Faillites ou Liquidations.
111 Rue St-Joseph - QUÉBEC.

R. Ernest Lefebvre, L.L.C., C.C.A. J. Art. Gagnon
LEFAIVRE & GAGNON
SYNDICS AUTORISÉS
AUDITEURS & LIQUIDATEURS DE FAILLITES
147, Cote de la Montagne QUÉBEC. (Edifice Bossé)

Représentant pour le district:
CAMILLE ROSS - RIMOUSKI, P. Q.

H. P. HOULD
COMPTABLE PUBLIC
RIMOUSKI, Qué.
Audition Municipale et Commerciale. Organisation de système de livres. Préparation de rapports pour Impôt sur le Revenu. Dissolution de Sociétés.
Expertise et Collection, etc.
Achat et Vente de Bois à commission.
Boîte Postale 82 - Tél. 68

"Prime par la force et par la Qualité"

L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association Sportive de Rimouski a tenu, jeudi soir, le 8 novembre, son assemblée annuelle.

Cette association vient de terminer une année qui a été particulièrement brillante, et l'activité et le dévouement de ses directeurs, de ses équipes et de ses membres, sont une source de légitime orgueil pour notre ville, qu'elle place au premier rang dans les cercles sportifs de la Province.

Cette association, par les joutes très intéressantes qu'elle a organisées en l'année 1922-1923, a procuré à la population de Rimouski une des plus saines et des plus agréables distractions qu'on puisse se procurer: le spectacle d'une belle partie de hockey ou de base-ball.

L'assemblée de jeudi a été nombreuse et enthousiaste; la salle du Conseil municipal, où avait lieu la réunion, était remplie à débordement.

Les membres ont paru particulièrement satisfaits du travail accompli par le président, M. Charles-Auguste Couillard, et le gérant M. Henri Larouche, à qui une grande part du succès de l'année est attribuable; aussi tous expriment les plus vifs regrets de les voir abandonner leurs fonctions respectives. Malgré les protestations unanimes soulevées par leur résolution, ils demeurèrent inébranlables et persistèrent à ne pas vouloir se laisser réélire. Il est cependant facile de comprendre les motifs de leur refus, car il était légitime de soupçonner les repos après avoir rempli pendant toute une année une tâche qui exige un constant labeur.

Après ces démissions, eut lieu le vote. Les officiers suivants furent élus pour l'exercice 1923-1924:

- Président: Perrault Casgrain. Vice-président: J.-Emile Bernier. Secrétaire-trésorier: J.-Wilfrid Pineau. Directeurs: Jules Brillant, P.-H. De la Parelle, Amédée Caron, Omer Bouchard, Alphonse Couillard, J.-A. Towner, Georges D'Auteuil, Rosario Réhel, J.-Edouard Letendre, René Bellavance.

En prenant le siège présidentiel, M. Casgrain, après les remerciements d'usage, fit appel à l'esprit sportif des joueurs des deux équipes et leur demanda de remporter, cet hiver, une troisième fois, la coupe du hockey, afin que notre ville ait l'honneur de la posséder définitivement. Il demanda, d'autre part, au public de Rimouski de récompenser les joueurs de l'esprit de corps et du dévouement qui les animent, en assistant nombreux aux joutes, en faisant partie en grand nombre de l'Association et en appuyant de toutes les façons cette société dont notre ville a raison d'être fière.

Après l'expédition de quelques affaires de routine, l'assemblée se dispersa.

Le Progrès du Golfe souhaite plein succès à l'Association pour l'année qui commence et demande au public de continuer de donner à cette organisation tout l'appui qu'elle mérite.

Mort de Mme Heatley

A la dernière heure, nous apprenons la mort, survenue à Montréal, de Madame Ben. Heatley, née Amérilda Proulx. La dépouille mortelle arrivera ce soir (vendredi) et sera exposée chez M. Adélaïde Hépél, rue St-Germain-est. Funérailles lundi prochain, à la cathédrale.

NAISSANCES A RIMOUSKI

Le 2 novembre, Marie-Jeanne-Alice, fille de Philippe Houllé, comptable, et de Annette Tremblay. Parrain et marraine, Dr Joseph-E. Germain, de Lac-au-Saumon, et Alice Couture.

Le 4, Joseph-Lionel-Raoul, fils de Stanislas Gagné, P. et M., Joseph Proulx et Alida Gagné.

Le 5, Marie-Madeleine-Berthille, fille de Henri Fortin, boucher, et de Berthe Lavoie. P. et M., Eugène Fortin et Marie-Paméla Rioux.

Le 8, Joseph-Octave-Martin, fils d'Adélaïde Lepage, contremaitre, et de Adèle Duchêne. P. et M., Ovide Lepage et Yvette Lepage.

SEPULTURE A RIMOUSKI

Le 3 novembre, Laure-Rita Pouliot, fille d'Émile Pouliot et de Louise-Anna Lavoie, décédée le 1er novembre à l'âge de 3 ans et 1 mois.

MARIAGE A LA CATHÉDRALE

Le 5 novembre, Joseph Gaudreau, journalier, de St-Fabien, et Alphonsine Bouillon, fille d'Achille, Rimouski.

DANS LA CALIFORNIE ENSOLEILLÉE

Dans la Californie ensoleillée des centaines de Canadiens iront, cet hiver, se divertir dans les bosquets d'orangers et sous les palmiers, dans cette terre d'été perpétuel.

Les attrait de la Californie sont nombreux: cette région est universellement reconnue comme l'une des villégiatures les plus athermalisées du monde entier, d'un climat incomparable; la magnificence de ses parages montagneux est indescriptible. La pêche à l'eau profonde, le golf, les randonnées en automobile et toutes sortes d'amusements peuvent être goûtés de tous. Le Chemin de Fer National offre des taux de passage spéciaux et un grand choix de routes; on peut aller ou revenir soit par le Canada — via Vancouver, Victoria, etc. — soit par les États-Unis. Adressez-vous à l'agent le plus rapproché pour renseignements supplémentaires.

Notes Locales

—Grâce à l'obligeance de M. l'inspecteur Michel Pineau, qui nous a permis de visiter les travaux récents que le lac de Rimouski a fait exécuter au lac Noir et au lac à Desrosiers, dans St-Anaclet, nous avons pu constater jusqu'à quel point l'acquisition de ces lacs par la ville est appelée à rendre service à notre population en lui assurant, pour l'avenir, de fécondes réserves d'eau potable. Il est arrivé fréquemment que le lac à l'Anguille, qui fournit l'eau à notre aqueduc, est descendu à un niveau tellement bas, à certaines années, que l'on était menacé de disette et qu'il fallait exhorter les consommateurs au plus grand ménagement. Il était décidé de craindre que le lac de l'Aqueduc ne devint, avec les années, tout à fait insuffisant pour les besoins de la population. En prévision de cette fatale éventualité, la ville de Rimouski s'est assurée le droit à l'égard des lacs Noir et Desrosiers. Sous la direction et la surveillance de l'inspecteur Pineau, ces lacs ont été débarrassés des arbres et des broussailles qui les encombraient, endigués par des barrages en béton et des terrassements appropriés de manière à retenir l'eau, puis reliés par des canaux. Dans les barrages, il y a de solides tuyaux munis de régulateurs, qui laissent passer, en la quantité voulue, l'eau d'un lac dans l'autre, puis de celui-ci dans le lac de l'Anguille (à l'Anguille), lequel ne sera plus en danger de s'assécher dorénavant, du moins nous avons toutes les raisons de le croire. Les abords de chaque lac ont été également débarrassés de leurs encombrements. Ces travaux considérables ont été faits le plus économiquement possible; ils ont coûté quelque deux mille cinq cents dollars. Voilà, croyons-nous, pour notre ville, un capital bien placé et sagement utilisé.

M. LaRoche, de Québec, inspecteur des Greffes de la Cour Supérieure, était en ville, cette semaine, pour son inspection annuelle.

M. Pierre Langis, marchand d'Amqui, était en ville, lundi dernier. Il assistait, lundi soir, à l'assemblée des Marchands-détaillants, et il s'inscrivit, association tenante, comme membre actif de l'Association.

M. le Dr Alfred Bouillon, de Matane, est en ville aujourd'hui, par affaires. M. Alphonse Taschereau, avocat, de Québec, était en ville, mardi, occupant comme procureur dans la cause d'Emmanuel Bernier, à l'enquête préliminaire.

M. Philippe Roy, de St-Simon, était à Rimouski, dans le cours de la semaine.

Mlle Amanda Pineault, de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, est partie pour un long voyage, en promenade chez sa soeur et son beau-frère, M. Jules Pineault, de Parent, Co. Champlain.

—Ceux qui se basent sur les "Fringes des vieux" pour prédire la date exacte de la "neige qui reste" ont noté que la première neige qui a couvert le sol est tombée, cette année, le 8 novembre. On nous promet, en conséquence, l'arrivée de l'hivernant à 30 jours de cette date, pour bonne et valable considération.

PRICE

CHIC MARIAGE. Mardi matin, le 6 novembre, en l'église de Price, à 7 heures, eut lieu le mariage de Mlle Esther Trépanier avec M. Charles-Thomas Gasse, limieur. M. Charles Gasse, de Price, servait de témoin à son fils et M. Trépanier, de Campbellton, accompagnait sa fille. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. M. Ph. Morin, curé.

Après la cérémonie, l'heureux couple partit, le matin même, pour Québec et autres villes.

De luxueux cadeaux leur furent donnés. Les nouveaux mariés, à leur retour, résideront à Price.

C'EST AVANTAGEUX

Voyage par le Chemin de Fer National du Canada à Détroit et à Chicago. C'est la grande ligne internationale à voie double entre les centres canadiens et Détroit et Chicago où les raccordements se font pour les États de l'Ouest et la Californie. C'est la route du "Limité International", connu de tous comme le train du service supérieur. Un matériel roulant tout à fait moderne et de qualité supérieure comprenant des wagons-lits à compartiments et des wagons-lits-panorama-bibliothèque rend le voyage, par "La Voie Nationale", un véritable plaisir. Demandez plus de renseignements à n'importe lequel agent du Chemin de Fer National du Canada.

QUELQUE PART EN FLORIDE. Aller quelque part en Floride où le soleil

SERVANTE DEMANDEE

Servante d'utilité générale trouverait emploi immédiat chez Madame S. Vachon.

Faites bouillir une tasse de Coler King. Un "thé" fait des herbes et des racines de la Nature — le meilleur laxatif et dépuratif du sang que vous puissiez vous procurer. Il nettoie complètement le système, le débarrasse de toute impureté, met fin aux maux de tête, etc. Paquets de 30c et 60c, chez tous les pharmaciens.

Une Toux Diphtérique. remplis d'essence de coucou d'une maman. Par précaution, avoir à votre disposition une bouteille de Shiloh, le remède d'autrefois. Quelques gouttes répandues instantanément le toux plus facile et prise régulière. Il est aussi un excellent soulagement complet. 30c, 60c et \$1.20 chez tous les pharmaciens.

SERVICE DE TRAINS ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL

Le service du Chemin de Fer National entre Québec et Montréal est des plus commodes: "Le Montréal" part de Québec-gare du Palais—à 120 p.m. tous les jours excepté le dimanche, et arrive à Montréal à 6.05 p.m. Le dimanche, départ de Québec à 4.45 p.m.; arr. à Montréal à 9.30 p.m. Au retour, "Le Québec" part de Montréal à 4.45 p.m. tous les jours et arrive à Québec à 9.30 p.m. Pour tous autres renseignements, prière de s'adresser à l'importe lequel des agents du Chemin de Fer National du Canada.

Lui toujours, où les orangers suspendent leurs fruits dorés, où les palmiers sont gracieusement agités par les brises tièdes et embaumées et où fleurit le magnolia, est la hantise de centaines de Canadiens, chaque hiver.

Cette année encore, on verra l'exode ordinaire de Canadiens vers le Sud. Lorsque les Canadiens se livreront aux sports d'hiver dans leur pays, ceux du Sud seront aux bains de mer, aux bains de soleil, sur les sables brûlants, à la pêche, au golf, etc. Lorsque vous ferez vos arrangements pour votre voyage au Sud, consultez un agent du Chemin de Fer National du Canada. Les taux de touristes d'hiver sont maintenant en vigueur. Ces billets sont valides jusqu'au 31 mai et portent le privilège d'arrêt à tous les centres importants.

NAISSANCE

Le 2 novembre a été baptisée, à la cathédrale, Marie-Jeanne-Alice, fille de M. et Mme Phil. Houllé. Parrain et marraine, Dr J.-E. Germain, de Lac-au-Saumon, et Mlle Alice Couture, de cette ville.

AU SEMINAIRE

Le service annuel pour les bienfaiteurs de la maison aura lieu jeudi, le 15 novembre, à 9 heures. Le Supérieur, Fortunat CHARRON.

IL EST CERTAIN

Que le Chemin de Fer National du Canada opère 22,663 milles de voies ferrées—soit plus de 50 p. c. de toutes les lignes ferroviaires du Canada.

Que le Chemin de Fer National est le plus immense système ferroviaire du monde entier.

Que le Chemin de Fer National traverse chaque province du Dominion, dessert la capitale fédérale et les neuf capitales provinciales.

Que le Chemin de Fer National dessert chaque ville et chaque port importants du pays.

Que le Chemin de Fer National a une ramification de lignes dans les provinces des Prairies, lesquelles fournissent au colon un choix de terrains pour la culture ou l'élevage.

Que le Chemin de Fer National est la route pittoresque pour traverser le Canada. Parmi les merveilleuses beautés que l'on rencontre, signalons le Mont Robson—le point culminant des Rocheuses Canadiennes—13,068 pieds—et le mont Edith Cavell—11,033 pieds.

Que le Chemin de Fer National du Canada traverse les Montagnes Rocheuses à une altitude inférieure à toute autre ligne transcontinentale et permet de voir les plus hauts pics du Canada. Voyagez par "La Voie Nationale."

VOYAGE TRANSCONTINENTAL

Dans un pays immense comme le nôtre le confort des passagers doit être pris en considération lorsqu'il s'agit d'un voyage transcontinental. La distance de Montréal à Vancouver, par le Chemin de Fer National, est de 2,397.5 milles—un voyage d'un peu plus de quatre jours constamment sur le train.—Dans les conditions de transport moderne, ce voyage à bord du "Continental Limité" peut être envisagé avec plaisir. Rien n'a été oublié pour y rendre la vie confortable, les wagons-lits modernes sont aménagés de grandes cabines qui vous assurent des nuits pleines de repos. Les wagons-observatoires sont abondamment pourvus de revues populaires et de livres choisis, les wagons-réfectoires fournissent un service à nul autre pareil. "Le Continental Limité" part de Montréal à 10.00 p.m., tous les jours, en route pour Ottawa, North Bay, Cochrane, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver. De Québec, le raccordement se fait, soit à Montréal, par "Le Montréal", partant de la gare du Palais à 120 p.m. tous les jours, dim. exc.,—4.45 p.m. dim. seul., ou à Cochrane par le Transcontinental, laissant la gare du Palais à 6.15 p.m., les lundi, mercredi et vendredi. A Winnipeg, le raccordement se fait pour tous les centres importants de l'ouest du Canada. Pour plus amples renseignements prière de s'adresser au Bureau de la Ville, 10, rue Ste-Anne, Québec, ou à n'importe lequel des agents du Chemin de Fer National du Canada.

CHAPELET PERDU

Un chapelet avec grains en or et monture en or, a été perdu, le semaine dernière, dans la ville. La personne qui l'a trouvé voudra bien le remettre au bureau de l'Imprimerie de Rimouski.

AVIS

Nos lecteurs sont priés de remarquer que l'annonce de vente, annoncée par R.-O. Gilbert, Syndic autorisé, dans l'affaire de Louis Simard, Amqui, dans notre numéro du 2 courant, qui devait avoir lieu le 14 novembre, aura lieu le 20 novembre. 1 fs.

A VENDRE

Une maison en bois, rue St-Paul, près de la Cathédrale. Un poêle "Majestic". Adressez-vous à Mme George D'Auteuil.

VENTE DE DEUX FOYERS EN MARBRE

Les religieuses de l'Hôpital ont deux magnifiques foyers en marbre qu'elles désirent vendre. Elles prient les personnes qui en auraient besoin de vouloir bien aller leur faire une petite visite. Les conditions seront faciles.

RETRAITES FERMEES POUR DAMES ET POUR JEUNES FILLES

Au Couvent des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, Rimouski

Pour Dames: Du 6 au 9 novembre. Pour Dames: Du 13 au 16; Pour Demoiselles: Du 20 au 23; Pour Demoiselles: Du 27 au 30.

La retraite commence à 7 hres le soir du premier jour; la clôture a lieu le soir du quatrième jour en sorte qu'on peut prendre les trains du lendemain matin.

On est prié de se faire inscrire immédiatement afin de faciliter l'organisation.

S'adresser à la Supérieure, Couvent de l'Immaculée-Conception, Rimouski, Qué.

ATTENTION, S. V. P.

Pour toute communication téléphonique au sujet d'éclairage ou de défeciosité, prière de demander les Nos suivants au Central: Jusqu'à 6 hres p.m., No 78. Après, No 84. La Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent

AVIS PUBLIC

S. R. C. Chapitre 115. AVIS est par le présent donné par la Compagnie soussignée qu'en vertu du Chapitre 115 des Statuts Révisés du Canada de 1906, elle a déposé entre les mains du ministre des Travaux publics à Ottawa, les plans d'un quai qu'elle projette de construire dans l'estuaire de la Rivière Matane, dans le Comté de Matane, P. Q., en front des lots 68-a et 70-a-1 du cadastre, avec une description du site où le dit quai doit être construit.

Un double de ces plans et de cette description du dit quai a été déposé entre les mains du Régistrateur du Comté de Matane, à son bureau, à Matane.

AVIS est aussi donné qu'après l'expiration d'un mois à partir de la publication du présent avis, en vertu de la Clause 7, du dit acte, elle s'adressera au Gouverneur en Conseil à Ottawa pour obtenir l'approbation du dit ouvrage et la permission de le construire. Daté à Québec, ce 12 Octobre 1923.

HAMMERMILL PAPER CO.

L. G. BELY, C. R. Son agent légal dans la Province de Québec et son procureur.

A VENRE

A vendre un moulin à scie situé dans le canton Outimé en très bonne condition; pour plus amples informations, s'il vous plait de vous adresser à:

PHILIAS BARRIAUX St-François-Xavier des Hauteurs

ENCADREMENTS DE TOUTES SORTES

56 DIFFERENTS PATRONS DE MOULURES

ISIDORE BLAIS

Photographe, - Rimouski

C. B. BEAUDET

MONT-JOLI. Agent d'Assurance-feu et autres en général

Représentant de Cie Anglaises et Américaines

L'hiver c'est plus dangereux qu'en d'autre temps, aussi les feux sont plus fréquents. Protégez ce que vous avez gagné. Votre maison, son contenu, ses dépendances, tout cela est de l'argent que vous avez gagné. Le seul moyen pour ne pas risquer de perdre et vous libérer des inquiétudes est de le faire assurer.

TALBOT LIMITEE

Le magasin le plus en renommé pour le choix, la qualité, et les bas prix de ses marchandises.

Pour la semaine du 12 novembre, nous mettrons en vente une foule de marchandises à grande réduction.

- 1 lot de gants et mitaine en cuir, doublés, valeur 1.00 à 1.25 pour 69c. Bas laine noir, pt. 8 1/2 à 10 pour 49c. 100 doz Bas noir, pure laine, 1.00 pour 49c. 1 lot de Bas de chautier pour hommes, 1.50 pour 99c. Veste en cuir pour hommes, 7.00 pour 3.29. Pardessus pour garçons 7.50 p. 5.99. Pardessus pour garçons 9.00 pour 6.99. Couvertes en laine blanche, 5.00 pour 2.99. Pardessus pour hommes, 12.00 à 30.00. Bas golf pour garçons, 49c. Corsets tricotés pour enfants, 49c. Bas laine rouge, 7 à 10 1.00 pour 69c. Bas travail pour hommes, pure laine. Coton jaune quantité limitée, valeur 18c. pour 15c. Bottines poto enfant, 3 à 7 pour 99c. Gants et mitaines en laine pour enfants, 19c.

TRIBUNE LIBRE

Une Réforme Nécessaire dans nos lois

M. le Directeur,

Je ne suis pas un partisan des lois draconiennes du genre de celles que l'on désigne ailleurs sous le nom de "Blue Sky Laws", dont le but est de protéger un fou de la folie dont il fait preuve en matière de finance. Mais je tiens à suggérer à vos lecteurs, avec votre permission, qu'il serait bon, peut-être qu'il y eut des lois de ce genre dans cette province, lois qui permettraient au petit rentier intelligent d'obtenir, à même les rapports officiels, des renseignements précis sur la valeur financière de n'importe quelle compagnie qui cherche à vendre ses actions au public.

Des lois de ce genre sont en vigueur dans plusieurs Etats des Etats-Unis, où n'importe quelle compagnie désirant vendre des actions doit avant tout déposer au bureau du gouvernement, des états montrant ses méthodes de finance et quelle est son organisation.

Des renseignements de cette nature n'auraient peut-être pas empêché les désastreux résultats de la banqueroute de la compagnie L. R. Steel, ni la liquidation des affaires de l'or du Labrador, mais ils auraient certainement empêché bien des gens de placer leur argent dans ces entreprises sans savoir la nature et le danger de faire de tels placements et cela, tout simplement, en se donnant la peine de consulter les rapports officiels sur ces compagnies.

Un cas de ce genre est justement mentionné dans une lettre parue récemment dans "La Patrie" de Montréal et que je vous demande la permission de citer copieusement.

Voici les passages saillants de cette lettre:

Pour illustrer ce fait, et montrer la différence entre les lois du Québec et du Massachusetts. La National Cement Co., qui est incorporée dans les lois de la province de Québec, vend ses obligations par l'entremise de la New England Dev. Corp., de Boston, Mass., et la National Cement Company, en remettant son bilan et ses états à la commission des Utilités Publiques de l'Etat du Massachusetts, permet au public de prendre des informations qu'il aurait été difficile d'obtenir sous les lois de la province de Québec.

J'ai fait examiner ces états et bilans, et parmi les faits que j'ai découverts, je cite les suivants:—Le capital autorisé de la compagnie est de \$1,500,000 d'actions 8% préférentielles cumulatives et de \$2,500,000 d'actions ordinaires, et d'après la circulaire de la compagnie et l'entente faite avec la New England Building Development Corporation, toutes deux remises à la commission des Utilités Publiques de Massachusetts, la compagnie a autorisé une émission de \$1,200,000 d'obligations, première hypothèque, 7 p.c.

La lecture de cette entente et de cette circulaire, révèle que les détenteurs d'actions préférentielles n'ont pas le pouvoir de voter; de plus que suivant entente avec la New England Building Development Corp., cette dernière reçoit \$25.00 en argent pour chaque \$100.00 valeur au pair, des actions préférentielles à 8% vendue. Je note aussi que pour approximativement 114 acres de terre situées à Montréal Est, la compagnie donne \$317,200 d'actions préférentielles 8% au pair et \$2,500,000 d'actions ordinaires, valeur au pair. Il s'en suit donc qu'il reste dans le trésor de la National Cement Company, \$1,182,000 d'actions préférentielles et ordinaires, valeur au pair. De ce total, on propose garder dans le trésor \$500,000 d'actions au pair, laissant une somme de \$682,000 d'actions préférentielles à être vendues et dont la vente, après avoir payé la commission tel qu'entendu avec la New England Building Dev. Corp., donnera à la National Cement Company \$512,100 en argent.

En résumé, après que toutes les actions auront été vendues à l'exception de \$500,000 d'actions préférentielles valeur au pair. De ce total, on propose de garder dans le trésor \$500,000 en argent et sera propriétaire de 11 acres de terre situées, à Montréal Est, dont la valeur taxable est de \$34,880 et encore la compagnie exprime l'intention d'émettre \$1,200,000 d'obligations 7% première hypothèque.

L'entente qui se trouve actuellement dans les bureaux de la commission des Utilités Publiques du Mass. montre qu'on se propose de vendre ces obligations pour que la compagnie reçoive 80% de la valeur au pair; ainsi \$1,200,000 d'obligations 7% si vendue, donnera à la compagnie \$960,000 en argent, de sorte que lorsque les obligations et les actions préférentielles seront vendues, le montant total d'argent reçu pour les obligations et les actions sera de \$1,472,100. En regard de cette somme on aura émis \$1,200,100 valeur au pair d'obligations, première hypothèque, 7%, \$1,000,000 d'actions préférentielles cumulatives de 8% et \$2,500,000 d'actions ordinaires, ce qui fait une somme totale d'émission de \$4,700,000 en obligations contre lesquelles, comme nous le montrons ci-haut, on trouve approximativement 116 acres de terre situées à Montréal Est, dont la valeur municipale est de \$34,880 et \$1,472,100 en argent.

Je n'ai pas l'intention de critiquer cette ou ces méthodes adoptées par d'autres compagnies de finance, mais je crois qu'il est dans l'intérêt du public qu'on porte ces faits à sa connaissance, et je ne mentionne que la National Cement Co., parce que ses états sont publics dans le Massachusetts et présentent des faits qui permettent d'illustrer mon point de vue et qu'ils démontrent la nécessité immédiate pour la province de Québec de faire des lois dans le genre des "Blue Sky Laws" qui, quoiqu'elles ne puissent prévenir les pertes, permettront au moins au public de savoir exactement quelle est la somme en argent représentée par les obligations qu'on lui offre en vente.

C'est le petit rentier qui a besoin de protection, le capitaliste est généralement suffisamment bien renseigné, ou est en position de prendre des renseignements avant de placer son argent dans des entreprises. Il y a des objections sérieuses à diminuer le crédit du Canada avec ses voisins, en permettant l'exploitation du public ici.

J'espère qu'à la prochaine session de la Législature cet état de choses recevra l'attention du gouvernement.

Un actionnaire malheureux de la L. R. Steel Co.

Combien d'autres compagnies dont les valeurs sont offertes au public de la province de Québec, qui sont dans le même cas et dont l'on ferait bien d'étudier la méthode de finance? Mais à moins que ces compagnies ne cherchent à vendre leurs actions au Massachusetts ou dans d'autres Etats de l'Union Américaine, personne aujourd'hui ne peut se procurer des renseignements précis sur leur régie interne. La chose vaut certes la peine d'être étudiée par la Législature.

Je suis, monsieur le directeur, Votre bien dévoué,

Un LECTEUR ASSIDU.